



Villars-le-Terroir, le 29 mai 2019

Conseil communal Villars-le-Terroir

Procès-verbal no 14 de la séance du Conseil Communal du 6 mai 2019

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le public ainsi que la Presse.

Il prie l'assemblée de bien vouloir se lever pour observer 1 minute de silence en hommage à un jeune homme du village, neveu de M. Pierre-Alain Dutoit, décédé accidentellement ce week-end.

L'heure de convocation étant écoulée, il propose d'entamer cette quatorzième séance de la législature. Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Point 1 : Appel

M. le Président passe la parole à la secrétaire Mme Mary-Claire Freymond qui procède à l'appel. Mesdames Carine Baud-Sellie, Muriel Favre-Pittet et Monsieur Jean-Joseph Pittet se sont excusés.

Le quorum est donc atteint avec 32 conseillers présents et 3 absents excusés.

L'assemblée ayant été convoquée dans le respect de l'article 48 du Règlement du Conseil communal, M. le Président déclare cette quatorzième séance ouverte.

Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal No 13 de la dernière séance du Conseil Communal du 10 décembre 2018

M. le Président rappelle que tous les membres ont reçu une copie de ce procès-verbal et que la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas. Par un vote, le pv est accepté à l'unanimité. M. le Président remercie la secrétaire pour sa rédaction.

Point 3 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

M. le Président n'a reçu aucune proposition avant ce conseil. Il demande s'il y en

aurait une de dernière minute, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président passe au point suivant.

Point 4 : Communications de la Municipalité

M. le Président précise qu'il s'est permis d'ajouter quelques éléments sous ce point 4, afin de renseigner les conseillers. Il passe la parole à **M. le Syndic** qui informe les conseillers que le village a été mis en zone réservée à la fin de l'année dernière. La Municipalité a reçu 10 oppositions qui ont été traitées en séance de conciliation. Certaines personnes ont déjà retiré leur opposition alors que d'autres ont encore des questions, entre autres 2 opposants qui ont souhaité une réponse de la part du Service du Développement du Territoire (SDT). La Municipalité restant dans l'attente de cette réponse, elle proposera un préavis municipal pour le mois de juin ou septembre en fonction de la levée ou non des oppositions.

M. le Président demande s'il y a des questions concernant la zone réservée, ce qui n'est pas le cas.

M. le Municipal Jean-François Pittet prend la parole pour transmettre quatre informations, à savoir :

- Pour le trottoir entre le Motel Beauregard et Echallens, le début des travaux est prévu pour septembre.
- Le chemin de Pujet a été réparé à la suite de l'acceptation du préavis par le Conseil l'an passé. Le montant des travaux a dépassé quelque peu le devis préavisé. Les métrés faits par l'entreprise avaient été sous-estimés d'une part, et ensuite 2 techniques ont été proposées par l'entreprise. Le supplément de coût sera pris dans le budget général réservé aux travaux routiers.
- Pour la sécurité à l'Avenue d'Orbe et au chemin du Péraulaz, la Municipalité attend le retour de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui va communiquer les gabarits précis à respecter. Le trottoir ne sera pas réellement un trottoir physique en raison des problèmes de faisabilité légale, de la largeur de la route et du coût.
- En ce qui concerne les éoliennes, les conseillers ont pris connaissance en fin d'année dernière du rapport Piotet. Celui-ci a été transmis à la Romande Energie qui a donné sa réponse à fin février. Pour résumer, cette dernière conteste en partie le rapport Piotet, particulièrement en ce qui concerne l'exclusivité de la Commune, cette dernière ne pouvant aller demander des contre-offres. Me Piotet a relevé que cette manière de faire était totalement illégale. La Romande Energie conteste à son tour, arguant du fait qu'il s'agit-là de se protéger « de la concurrence » au vu des frais investis.

Pour la suite, Me Nicole, avocat-conseil de la commune, a été contacté et propose à la Municipalité 2 choix : soit elle demande des compléments d'informations à Me Piotet, ce qui ne paraît pas judicieux en l'état, soit Me Nicole reprend lui-même la main pour confirmer que la Municipalité maintient sa position et se conforme au rapport de Me Piotet. M. Jean-François Pittet précise que la note de frais de Me Piotet, payée par la Municipalité récemment, était de CHF 4'000.-.

M. Jean-Pierre Allaz demande pour quelles raisons le chemin de Pujet n'a pas été entièrement goudronné ?

M. le Municipal Jean-François Pittet lui répond que c'est principalement en raison des différences de coût des travaux et des techniques à appliquer. Le surcoût engendré est de l'ordre de quelques milliers de francs.

M. le Syndic souhaite apporter quelques compléments d'information au sujet de ces travaux, notamment en ce qui concerne le surplus d'enrobé qui a été à sa demande déposé à certains endroits comme au bas du pont de la Belle-Croix. La facture totale sera donc amputée d'une partie qui sera affectée au budget de l'entretien des routes.

Mme Joëlle Cornuz pose la question concernant les aménagements de la Grange-à-Janin qui était à l'ordre du jour ?

M. le Municipal Jean-François Pittet s'excuse pour cet oubli et informe que le projet de base réalisé par le bureau d'ingénieurs Courdesse à Echallens est parti dans les services concernés de l'Etat. La DGMR vient d'envoyer ses rapports avec les correctifs à apporter par le Bureau d'ingénieurs. Ce projet, une fois bien ficelé, sera soumis à l'approbation des conseillers communaux par un préavis.

M. Camille Allaz souhaite obtenir une copie du rapport de la Romande Energie. Il demande également quelle suite la Municipalité entend donner à la motion signée par 24 conseillers communaux ?

M. le Municipal Jean-François Pittet l'informe que le rapport de la Romande Energie sera transmis aux conseillers par mail. D'autre part, la Municipalité reste dans l'attente d'une prise de position de la part de la Romande Energie. En fonction de celle-ci, la Municipalité verra quelle suite y donner.

M. Alain Herminjard intervient pour donner son avis, à savoir que pour lui, à partir du moment où les rapports sont matière à réflexion, à l'heure actuelle la Romande Energie n'a pas fait opposition à la décision de la Commune. Il n'est donc pas nécessaire, en l'état, d'engager des frais supplémentaires.

M. Camille Allaz souligne que lors d'un des derniers conseils M. Alain Herminjard s'était récusé au sujet des éoliennes, il estime donc que ce dernier n'a plus à donner son avis sur le sujet.

M. le Président propose que l'on reparle du sujet des éoliennes lorsque le rapport aura pu être consulté. Il rappelle d'autre part qu'un article du futur plan général d'affectation (PGA) fera mention du sujet.
Il remercie le Municipal M. Jean-François Pittet pour toutes ses informations.

M. le Municipal Lionel Favre prend la parole pour donner 3 informations aux conseillers concernant les employés de la Commune. Début décembre 2018, M. Anthony Filastre a donné son congé pour fin mars de cette année, ceci après 2 ans de collaboration en qualité de concierge. Le poste a été mis au concours et 4 dossiers de candidature

ont été retenus. Début février, M. Irfan Dervishi a été engagé. Celui-ci est domicilié à Yverdon-les-Bains.

D'autre part, afin de seconder M. Gérald Crottaz, la Municipalité a mandaté des personnes externes pour certaines tâches, à savoir Mme Elise Pittet pour les fleurs, M. Jean-Paul Dupuis pour les remplacements à la déchetterie et divers travaux au cimetière et M. Thierry Gottofrey pour la taille des arbres et des haies. La Municipalité remercie ces personnes pour leur travail au sein de notre Commune.

Afin d'avoir un meilleur suivi des tâches villageoises et décharger M. Crottaz la Municipalité a également engagé une personne à 60%. Mme Catherine Pahud, horticultrice de métier, domiciliée à Vuarrens a débuté son activité le 3 mai 2019.

Par ailleurs, dès le mois d'avril, M. Etienne Bürki loue la cuisine de la grande salle à raison de 3 jours par semaine pour la confection de barquettes à l'emporter.

En ce qui concerne les barrières de l'église, celles-ci ont été installées et le montant du préavis a été respecté.

M le Président remercie la Municipalité pour toutes ces informations.

Point 5 : Rapport des délégués du CC des associations AIAE/ ASIRE/ STEP

M. le Président passe la parole à **M. Sylvain Juriens** qui nous lit le rapport des délégués de l'Association AIAE pour la Commune de Villars-le-Terroir (rapport annexé au présent PV).

M. le Président remercie M. Sylvain Juriens pour son intervention et passe la parole à **Mme Annick Frasseren** qui nous lit le rapport de la commission ASIRE (rapport annexé au présent PV).

Mme la Municipale Véronique Pittet précise, à la fin de l'intervention de Mme Annick Frasseren, que la Municipalité se rallie à la décision de l'ASIRE de ne pas augmenter son budget pour les camps.

M. le Président remercie Mme Annick Frasseren pour son intervention et passe la parole à **M. Samuel Kissling** qui nous lit le rapport de la commission STEP (rapport annexé au présent PV).

M. le Président remercie M. Samuel Kissling pour sa lecture. Il demande si l'un des membres de la Municipalité ou du Conseil souhaite apporter une précision ou poser une question, ce qui n'est pas le cas. Il propose de passer au point suivant.

Point 6 : Préavis municipal no 01/ 2019 – Demande de l'octroi d'un crédit de CHF 151'000.- pour la transformation de l'appartement du concierge et du réfectoire du rez inférieur sis au complexe communal en salles de classe et de musique.

M. le Président passe la parole à **M. Vincent Pittet** qui nous lit le rapport de la commission ad hoc relatif à ce préavis.

M. le Président remercie M. Vincent Pittet pour sa lecture et demande si les membres

de la commission ad hoc souhaitent apporter un complément.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Philippe Benoît** qui nous lit le rapport de la Commission gestion – finances relatif au préavis.

M. le Président remercie M. Philippe Benoît pour sa lecture et demande si les membres de la commission gestion – finances souhaitent apporter un complément.

M. David Mettraux souhaite souligner que dans le préavis il est précisé que le Conseil communal décide, en cas de recours à l'emprunt, de l'amortir sur une période de 30 ans, alors que lors des discussions avec la Municipalité, il était question de 5 ans. Y-a-t-il une erreur ? sinon la Municipalité pourrait-elle nous expliquer cette différence ?

M. le Syndic répond que légalement un investissement communal doit s'amortir sur 30 ans. Il indique cependant qu'il y a peu de probabilité d'avoir recours à un emprunt dans ce cas. En effet, les liquidités sont largement suffisantes pour couvrir cet investissement.

M. Benoît Allaz remarque que, pour la cuisine du réfectoire, dans le point 2 du projet du préavis municipal, il est précisé que « la cuisine rénovée en 2014 sera conservée et également louée à l'ASIRE pour des activités ludiques avec les élèves ». A-t-on des précisions chiffrées concernant ces potentielles locations ? D'autre part, dans la réflexion qui a été menée, a-t-il été envisagé ou, est-il envisageable de raccorder cette cuisine avec la salle de rythmique, exemple par un passe-plat de manière à ne pas isoler cette cuisine ?

M. Lionel Favre répond qu'il ne s'agit pas là de la cuisine du réfectoire mais de celle de l'appartement du concierge, laquelle sera utilisée pour les écoles. Par ailleurs, une salle de musique sera créée en bas au local cinéma et la cuisine sera fermée par un mur.

M. Benoît Allaz demande s'il est possible de lier cette cuisine avec une pièce et non de l'isoler ? Il ne voit pas l'intérêt de louer une cuisine complètement isolée.

M. le Syndic indique, en complément aux propos de M. Lionel Favre, qu'un locataire potentiel avait été trouvé pour la cuisine du bas, à côté de la future salle de musique. Ce dernier s'est malheureusement désisté le soir où le préavis était terminé. L'ASIRE quant à elle va louer en permanence le local qui se trouve à côté de cette cuisine.

La cuisine du haut, soit celle de la grande salle actuelle, est louée 3 jours par semaine à M. Bürki avec lequel un bail d'une année a été signé. Il utilise la cuisine en l'état. Toutefois, un nouveau four a été installé en remplacement du four à gaz qui était vétuste, acheté en 1985, et tombé en panne de surcroît. La Municipalité a investi dans un combi-steamer d'occasion pour un peu plus de CHF 14'000.-- comme vous le verrez dans les comptes.

La cuisine du bas devient difficilement utilisable en raison de son équipement très vétuste. Elle fonctionne depuis 30 ans avec un équipement qui avait également été acquis d'occasion à l'époque.

M. le Syndic explique sur le tableau toutes les transformations prévues.

M. Steeve Devolz demande pour quelles raisons les WC près de la salle de musique seront fermés ?

M. le Syndic répond que l'école ne demande pas de WC puisqu'il est prévu que les élèves utilisent ceux du bâtiment principal. Il reste néanmoins tout à fait possible de faire différemment.

Mme Joëlle Cornuz demande si la Municipalité cherche un locataire pour la cuisine ? celle-ci est-elle aux normes et que représenterait le montant de la location ?

M. le Syndic répond qu'elle est quasiment aux normes, il n'y aurait que quelques petites modifications à apporter pour la mettre complètement aux normes. Le montant de la location serait de l'ordre de CHF 1'800.--/mois (charges d'électricités en plus).

M. Thierry Pittet trouve dommage cette manière de faire et regrette qu'une utilisation multifonctions n'ait pas été prévue.

M. le Syndic répond que des instruments de musique seront entreposés dans cette salle, raison pour laquelle elle n'est pas prévue pour autre chose.

M. Gérard Briquet demande si cette salle de musique est prévue sans fenêtre ?

M. le Syndic répond qu'actuellement il y a des baies vitrées et que des aménagements seront encore apportés en fonction notamment de la luminosité.

M. Blaise Lambercy demande quelle est la durée de location prévue avec l'ASIRE ? Deuxièmement, pour la rénovation de la grande salle, y-a-t-il une raison particulière pour que ces 2 projets soient séparés ?

M. le Syndic répond que le bail n'est pas encore établi mais qu'il sera d'au minimum 5 ans. Pour la 2^{ème} partie de la question, la réponse est simple, les enfants devant pouvoir prendre possession des locaux à la rentrée, soit le 26 ou 28 août.

Mme Céline Schmid précise que lors de la présentation du préavis par la Municipalité, il était question de louer cette cuisine, ce qui n'est plus le cas. Dès lors, a-t-on réellement un intérêt à rénover cette cuisine ? ne serait-il pas plus judicieux de casser le mur, vider la cuisine pour agrandir la salle et avoir accès aux toilettes ?

M. le Syndic répond que c'est une éventualité que cette cuisine reste vide. Par contre, un plan B est déjà plus ou moins prévu, à savoir que la proposition serait faite à M. Bürki de l'utiliser, sachant qu'il serait très simple pour lui de déplacer son matériel.

M. Sylvain Juriens demande pour quelle raison on n'équipe pas directement la cuisine aux normes ?

M. le Syndic répond que pour l'instant ce locataire n'a pas de clientèle assurée.

M. Ludovic Schopfer demande s'il ne serait pas possible d'avoir un accès aux WC ? il trouve aberrant de demander aux élèves de sortir au mois de décembre pour aller aux toilettes ?

M. le Syndic répond que la salle de musique est utilisée 1 période au maximum, soit 50 minutes. En cas de besoin, les enfants se rendront à l'étage pour aller aux toilettes. L'ASIRE quant à elle ne veut pas de WC à côté.

M. Philippe Benoît a deux remarques. La première est que l'on a 3 voire 4 cuisines sur l'ensemble du site, ce qui lui paraît complètement aberrant, celles-ci étant sous-utilisées. La deuxième est que si l'on fait le calcul des surfaces à l'étage de la salle de musique, on a plus de 170 m². On sait que l'ASIRE est en manque de place. Ce n'est pas forcément la salle de musique et la salle de classe qu'on mettra à disposition dès l'an prochain qui vont permettre de résoudre la problématique sur les dix prochaines années. Ne devrait-on pas envisager finalement de tout raser sur cet étage et d'en faire deux salles ? Si l'on considère les coûts de location et les rendements promis par l'ASIRE, ne serait-il pas plus judicieux d'investir dans des salles de classe ?

M. le Syndic répond qu'en résumé, il faudrait poser la question à l'ASIRE afin de savoir s'il ne vaudrait pas mieux faire deux salles plutôt qu'une trop grande ? En fait, la Municipalité s'est trouvée prise de court avec ce potentiel locataire qui s'est désisté au dernier moment... mais il est clair que les possibilités existent d'envisager une autre manière de faire.

M. le Président précise qu'au point actuel de la réflexion, d'intéressantes idées ont été émises. Prendre la décision maintenant pour CHF 151'000.- est peut-être dès lors précipité ? Ne serait-il pas plus judicieux de renvoyer ce préavis à un futur très proche ?

M. le Syndic répond que ce ne sera pas possible.

M. Thierry Pittet propose plutôt de mettre un amendement pour l'optimisation de la cuisine en discussion avec l'ASIRE.

M. Alain Herminjard pense que pour l'étage du dessus, personne ne l'ayant contesté, on pourrait déjà avancer avec cette partie des travaux, ce qui contenterait l'ASIRE. Il serait judicieux de fractionner le préavis, les montants étant connus.

M. Fabrice Allaz rejoint l'avis de M. Herminjard. Il rappelle qu'il y a un an, les bâtiments multifonctions ont été ouverts et si l'on se réfère au pv du 27.08.2018, la commission gestion-finances avait déjà attiré l'attention des conseillers sur la problématique de devoir transformer ces salles. Il pense que de prévoir deux étapes est tout à fait judicieux, à voir encore avec l'ASIRE.

M. le Syndic indique que le préavis, tel qu'il est présenté, est séparé en deux parties bien distinctes. Il serait donc possible de voter sur la transformation de l'appartement, ce sujet étant vite traité. Pour la partie du bas, il serait possible d'obtenir très rapidement la réponse de l'ASIRE à la question de savoir si elle a besoin d'une classe supplémentaire ou envisage de pouvoir utiliser ces locaux à courte échéance. Par contre, il est impératif que le 27 ou 28 août la salle de musique soit en fonction.

M. Camille Allaz demande s'il ne serait pas possible, en attendant une décision finale, de mettre à disposition la salle de rythmique pour l'école de musique, sachant que tout sera prêt à la rentrée des vacances ? Cette façon d'agir permettrait de remettre tout le projet en discussion pour arriver au prochain conseil avec une décision mûrement réfléchie.

M. le Syndic répond qu'il serait difficile de procéder de cette manière, sachant que la salle de gymnastique est déjà suroccupée et que la salle de rythmique ne convient pas pour les élèves de toutes les années scolaires.

M. Steeve Devolz indique que si cette salle n'est pas changée maintenant, elle pourrait tout de même être utilisée à la rentrée provisoirement. Il a l'impression par ailleurs qu'avec l'ASIRE, chaque vote a été fait avec « le couteau sous la gorge ». Pour le bas, il lui semble qu'il serait opportun d'avoir une réflexion plus approfondie et de faire patienter l'ASIRE.

M. le Syndic pense que cette manière de faire serait bien comprise par l'ASIRE et que la proposition du Conseil est tout à fait pertinente et intéressante.

M. Blaise Lambercy trouverait judicieux de demander à l'ASIRE quel est le minimum de surface nécessaire pour la musique et ainsi garder un local qui pourrait être loué dans deux ans, étant donné qu'il y aura une grosse plus-value avec un local un peu plus large qu'avec cette cuisine borgne.

M. Camille Allaz pense qu'en faisant 2 classes pour l'ASIRE à ce niveau, les WC seront préservés.

M. le Président propose, à ce moment de la discussion, soit de renvoyer le paquet global pour le 17 juin, soit de présenter des amendements séparés.

M. Philippe Benoît pense que la solution de saucissonner n'est pas mauvaise étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de discussions sur le haut. En faisant déjà les travaux sur le haut, ce serait aussi émettre un signe positif vis à vis de l'ASIRE, alors qu'en bloquant tout on pose un sérieux problème à cette dernière.

M. Fabrice Allaz propose de s'inspirer de la page 2 du préavis et de reprendre les coûts de transformation qui ont été chiffrés. La commission ad hoc s'est de plus positionnée sur ces coûts qui ont été validés.

M. le Président propose donc de formuler par écrit l'amendement adéquat.

M. David Mettraux a encore une dernière question. La commission ad hoc a déjà fait trois amendements qui n'ont pas été discutés ce soir. Serait-il possible d'avoir des réponses sur ces derniers ?

M. le Président répond qu'en l'état, il pense qu'un seul des amendements tient encore par rapport à la discussion présente.

M. le Syndic précise que pour les trois amendements, la Municipalité se rallie sur les deux premiers à la proposition de la commission, donc que l'ASIRE garantisse de ne plus installer dans le futur des « portacabines » pour d'éventuelles classes supplémentaires. Il remercie le Conseil pour ses réflexions. Pour le deuxième

amendement, il précise qu'à l'origine les communes sont responsables de mettre à disposition des locaux pour l'accueil de jour des enfants et l'ASIRE doit organiser des restaurants scolaires pour le repas de midi. On a inversé les choses puisque c'est la Commune qui a fait le réfectoire et l'ASIRE, l'UAPE. Si d'aventure, l'ASIRE venait à nous dire que demain elle souhaite mettre des classes supplémentaires, ce serait à ses frais.

Par contre, la Municipalité ne soutient pas le troisième amendement qui demande qu'une personne habite la Commune de Villars-le-Terroir et soit mandatée pour le bon fonctionnement du complexe hors des horaires du nouveau concierge.

En effet, il a été convenu avec le nouveau concierge que celui-ci se déplace lors de chaque manifestation. Il est donc présent pour la mise à disposition ainsi que pour la remise des locaux.

M. Vincent Pittet intervient pour préciser que la commission ne savait pas qu'il y avait une troisième personne engagée à 60% apte à seconder le concierge.

M. le Président propose d'avancer et de mettre par écrit cet amendement concernant les réfectoires. Il demande à un membre du Conseil de le faire afin qu'il puisse le proposer au vote.

M. Gilles Cherbuin demande si l'on ne devrait pas voter juste pour les CHF 71'000.- ? On pourrait simplement dans ce cas proposer un quatrième amendement précisant de se limiter à ce dernier montant et aux travaux de l'appartement du concierge ? Ainsi, d'ici mi-juin, on voterait sur le projet comprenant la cuisine du bas et le local à côté ?

M. le Président passe la parole à **M. Vincent Pittet** qui propose l'amendement suivant : *« Que les travaux de l'appartement du concierge soient exécutés comme planifiés et que la partie réfectoire – cuisine soit à nouveau étudiée pour la création éventuelle d'une salle de musique et d'une salle supplémentaire ».*

M. le Président précise qu'il y aura deux amendements à voter.

M. le Syndic fait remarquer qu'il y aurait une problématique au niveau des retours financiers étant donné qu'on a un montant global pour la location. Après c'est une règle de trois entre l'appartement et le local qui était prévu, mais il est difficile maintenant d'avoir un montant précis.

M. le Président propose de voter sur les deux amendements dans un premier temps et sur le préavis modifié dans un deuxième temps.

Le premier amendement serait donc : « La Commission amende le préavis en octroyant un crédit de CHF 71'000.- au lieu des CHF 151'000.- préavisés sur le préavis No 1/ 2019 ».

Le deuxième amendement : « Que les travaux de l'appartement du concierge soient exécutés comme planifiés et que la partie réfectoire/cuisine soit à nouveau étudiée pour la création éventuelle d'une salle de musique et d'une salle supplémentaire ».

On passe au vote du premier amendement :

La Commission amende le préavis en octroyant un crédit de CHF 71'000.- au lieu des CHF 151'000.- préavisés sur le préavis No 1/ 2019.

Résultat du vote à main levée

32 voix pour, soit à l'unanimité.

Deuxième amendement :

Que les travaux de l'appartement du concierge soient exécutés comme planifiés et que la partie réfectoire – cuisine soit à nouveau étudiée pour la création éventuelle d'une salle de musique et d'une salle supplémentaire.

Résultat du vote à main levée

32 voix pour, soit à l'unanimité.

Le président propose ensuite de passer au vote du préavis avec les deux amendements, après lecture des conclusions de celui-ci :

Le Conseil communal de Villars-le-Terroir :

- *vu le préavis municipal No 01/ 2019 du 15 avril 2019*
- *considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour*
- *où le rapport de la commission ad hoc désignée pour étudier cet objet*
- *où le rapport de la commission gestion – finances*

décide :

- *d'approuver le préavis No 01/ 2019 avec les deux amendements prévus.*
- *d'accepter la demande d'octroi d'un crédit de CHF 71'000.- pour la transformation de l'appartement du complexe communal*
- *de financer cette dépense par les liquidités courantes ou d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché*
- *En cas de recours à l'emprunt, de l'amortir sur une période de 30 ans.*

Résultat du vote à main levée :

32 voix pour, soit à l'unanimité.

Le préavis No 01/ 2019 avec les deux amendements est donc accepté.

M. le Syndic remercie les conseillers pour leur réflexion.

Point 7 : Divers et propositions individuelles

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions ?

Jean-Pierre Allaz demande s'il ne serait pas possible de tirer la prise des sonneries de l'école durant les vacances ?

M. le Syndic lui répond que le nécessaire sera fait dans ce sens. Par contre, pour ce qui concerne les lumières, il sera difficile de résoudre le problème. Il précise que des luminaires seront prochainement installés près des barrières pour les personnes à mobilité réduite.

M. Alain Herminjard demande que l'on trouve une solution à la décharge pour éviter que tous les plastiques s'envolent.

M. Werner Reist demande qu'on tire la prise des frigos durant la séance du Conseil.

M. Stéphane Pittet demande si des mesures vont être prises au sujet des graffitis ou du feu constatés au nouveau complexe ?

M. le Syndic répond que la Commune de même que l'ASIRE ont déposé plainte pour les déprédations subies. Il est difficile d'entreprendre autre chose à l'heure actuelle. Il encourage les conseillers qui verraient ce genre d'agissements à les dénoncer auprès de la Municipalité ou en appelant le 117.

M. Jean-Charles Pittet s'inquiète du tas de gazon qui reste régulièrement sur le goudron près du terrain de football.

M. Stéphane Pittet l'informe qu'il s'occupe de la tonte du terrain de football. Depuis que les employés communaux n'effectuent plus cette tâche, il n'a pas toujours le temps de le ramasser.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie chacun pour sa participation et lève cette séance à 22 h20.

Ainsi délibéré en séance du 6 mai 2019.

Au nom du Conseil communal

Le Président

P. Pollien



La Secrétaire

M.-C. Freymond